

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **90-IC 440 Mixing Clear**

Code du produit : **AK40-0440 0101**

Date d'impression : 28.06.2013

Révisée le : 18.06.2013

Page 1 / 18

N° de version 5

FR FR 0000000003

1

01 Section 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

Identificateur de produit

90-IC 440 Mixing Clear

AK40-0440 0101

50173141

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation appropriée

Peintures carrosserie

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BASF Coatings GmbH

Postfach 6123

48136 Muenster

Deutschland

adresse E-Mail

Product-Safety-Coatings@basf.com

numéro de téléphone d'urgence

+49/2501/143227

Service d'information à contacter

+49/2501/143688

N° de tél. d'urgence ORFILA

33 1 45 42 59 59

02 Section 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Conformément à la directive 67/548/CEE respectivement 1999/45/CE

- Inflammable.
- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Éléments d'étiquetage

Conformément à la directive 67/548/CEE respectivement 1999/45/CE (Annexe V, Section A et B)

Symboles de danger :

Xn **Nocif**



Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **90-IC 440 Mixing Clear**

Code du produit : **AK40-0440 0101**

Date d'impression : 28.06.2013

Révisée le : 18.06.2013

Page 2 / 18

N° de version 5

FR FR 00000000003

2

Contient : **Néant**

Indications relatives aux dangers

R10

Inflammable.

R20/21

Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R52/53

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Etiquetage industriel

S23

Ne pas respirer les vapeurs / aérosols / brouillards de pistolage.

S36/37

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S38

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

S61

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Autres dangers

03 Section 3: Composition / informations sur les composants

Substances

non applicable

Mélanges

Caractérisation chimique

ester de cellulose, résine acrylique, solvant organique

Composants dangereux

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

N° CAS	N° CE	N° d'enregistrement	N° INDEX
--------	-------	---------------------	----------

% (poids)

Mention de Danger

xylène (mélange d'isomères)

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **90-IC 440 Mixing Clear**

Code du produit : **AK40-0440 0101**

Date d'impression : 28.06.2013

Révisée le : 18.06.2013

Page 4 / 18

N° de version 5

FR FR 00000000003

4

- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Les vapeurs peuvent causer somnolence et vertige.
Catégorie 3

iso-propylbenzène

98-82-8 202-704-5 601-024-00-X

0,1 - < 0,2

H226 H335 H411 H304

- Liquides Inflammables Catégorie 3
- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Irritant pour le système respiratoire Catégorie 3
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2
- Danger par aspiration Catégorie 1

solvant naphthas (pétrole) légers aromatiques

64742-95-6 265-199-0 649-356-00-4

1,0 - < 2,0

H226 H335 H411 H304 H336

- Liquides Inflammables Catégorie 3
- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Irritant pour le système respiratoire Catégorie 3
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2
- Danger par aspiration Catégorie 1
- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Les vapeurs peuvent causer somnolence et vertige.
Catégorie 3

Composants dangereux
conformément à la directive 1999/45/CE

N° CAS % (poids)	N° CE Symbole	N° d'enregistrement Phrases R	N° INDEX
xylène (mélange d'isomères)			
1330-20-7 5,0 - < 7,0	215-535-7 Xn	01-2119488216-32-XXXX 10-20/21-38	601-022-00-9
éthylbenzène			
100-41-4 1,0 - < 2,0	202-849-4 F,Xn	11-20	601-023-00-4
mésitylène			
108-67-8 0,2 - < 0,3	203-604-4 N,Xi	10-37-51/53	601-025-00-5
1,2,4-triméthylbenzène			
95-63-6 1,0 - < 2,0	202-436-9 N,Xn	10-20-36/37/38-51/53	601-043-00-3
méthylisobutylcétone			
108-10-1	203-550-1	01-2119473980-30-XXXX	606-004-00-4

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **90-IC 440 Mixing Clear**

Code du produit : **AK40-0440 0101**

Date d'impression : 28.06.2013

Révisée le : 18.06.2013

Page 5 / 18

N° de version 5

FR FR 00000000003

5

10,0 - < 12,5 F,Xn 11-20-36/37-66

acétate de n-butyle

123-86-4 204-658-1 01-2119485493-29-XXXX 607-025-00-1

50,0 - < 75,0 - 10-66-67

iso-propylbenzène

98-82-8 202-704-5 601-024-00-X

0,1 - < 0,2 N,Xn 10-37-51/53-65

solvant naphtas (pétrole) légers aromatiques

64742-95-6 265-199-0 649-356-00-4

1,0 - < 2,0 N,Xn 10-37-51/53-65-66-67

Le texte intégral des symboles de danger, des phrases de risque et des mentions de danger est spécifié dans le chapitre 16 si des ingrédients dangereux sont mentionnés.

04 Section 4: Premiers secours

Description des premiers secours

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Après inhalation

Evacuer la personne hors de la zone de danger. La garder au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération. Faire appel à un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon, rincer abondamment. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact. Maintenir les paupières écartées et rincer abondamment à l'eau claire et propre ou avec une solution de rinçage oculaire spéciale et faire appel à un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer abondamment la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente) et consulter immédiatement un médecin. Garder la victime au repos. Ne pas faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **90-IC 440 Mixing Clear**

Code du produit : **AK40-0440 0101**

Date d'impression : 28.06.2013

Révisée le : 18.06.2013

Page 6 / 18

N° de version 5

FR FR 00000000003

6

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles.

05 Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité
Eau en jet

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques sérieux pour la santé.

Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection

Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.

Indications complémentaires

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

06 Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition et bien ventiler les locaux. Ne pas respirer les vapeurs.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **90-IC 440 Mixing Clear**

Code du produit : **AK40-0440 0101**

Date d'impression : 28.06.2013

Révisée le : 18.06.2013

Page 7 / 18

N° de version 5

FR FR 00000000003

7

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et retenir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer dans des fûts appropriés en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur. Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

07 Section 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre lors de la manipulation

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites au poste de travail.

Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistolage.

Éviter l'inhalation des poussières de ponçage.

Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Observer les mesures de protection individuelle décrites au paragraphe 8.

Garder les emballages éloignés des sources de chaleur, des étincelles, des flammes nues. Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Le produit peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **90-IC 440 Mixing Clear**

Code du produit : **AK40-0440 0101**

Date d'impression : 28.06.2013

Révisée le : 18.06.2013

Page 8 / 18

N° de version 5

FR FR 0000000003

8

Protection contre l'incendie et les explosions

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Conserver l'emballage bien fermé et à l'abri de l'humidité dans un endroit frais et bien ventilé.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les locaux et les emballages

Les équipements électriques doivent être protégés contre les explosions conformément aux normes en vigueur. Les sols doivent être conducteurs et imperméables aux matières stockées.

Garder les emballages solidement fermés. Ne pas les vider par pression : ces récipients ne sont pas adaptés à cet usage. Fermer avec soin les récipients ouverts et les stocker verticalement pour éviter tout écoulement. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Incompatibilité de stockage

Tenir à l'écart des matières fortement acides ou alcalines ainsi que des agents oxydants.

Autres indications concernant les conditions de stockage

Toujours conserver dans des récipients correspondant à l'emballage d'origine. Respecter les informations portées sur l'étiquette. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'abri de la chaleur et de l'ensoleillement direct. Tenir éloigné des sources d'ignition.

Température de stockage : 5 - 35 °C

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Des informations détaillées sont données dans les fiches techniques.

08 Section 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

N° CAS

Valeurs limites

ml/m3 (ppm)

mg/m3

1,2,4-triméthylbenzène

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **90-IC 440 Mixing Clear**

Code du produit : **AK40-0440 0101**

Date d'impression : 28.06.2013

Révisée le : 18.06.2013

Page 9 / 18

N° de version 5

FR FR 00000000003

9

95-63-6	VLE	50	250
	VME	20	100
iso-propylbenzène			
98-82-8	VLE	50	250
	VME	20	100
éthylbenzène			
100-41-4	VME	20	88,4
méthylisobutylcétone			
108-10-1	VLE	50	208
	VME	20	83
mésitylène			
108-67-8	VLE	50	250
	VME	20	100
acétate de n-butyle			
123-86-4	VLE	200	940
	VME	150	710
xylène (mélange d'isomères)			
1330-20-7	VLE	100	442
	VME	50	221

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une bonne ventilation. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou par une ventilation générale des locaux. Si cela est insuffisant pour maintenir les concentrations de polluants sous les valeurs limites au poste de travail, porter un appareil respiratoire approprié et agréé pour cet usage.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Lorsque les utilisateurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux valeurs limites au poste de travail, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Le ponçage à sec, le découpage et/ou le soudage autogène du film durci peuvent entraîner un dégagement de poussières et/ou de fumées dangereuses. Si possible, effectuer tout ponçage à l'eau. Si l'exposition aux poussières et fumées ne peut être évitée malgré la mise en place d'une aspiration locale, porter une protection respiratoire appropriée.

En cas de contact avec des aérosols, utiliser un demi-masque de protection respiratoire AlP2.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Exemple de gant approprié : gant de protection contre les substances chimiques, testé selon la norme européenne EN 374, de

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **90-IC 440 Mixing Clear**

Code du produit : **AK40-0440 0101**

Date d'impression : 28.06.2013

Révisée le : 18.06.2013

Page 10 / 18

N° de version 5

FR FR 0000000003

10

matériau : p.e. gants caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau: = 0,7 mm

Pour les indications sur le temps de passage, s'adresser aux fabricants de gants.

Les indications reposent sur des informations fournies par les fabricants de gants ou les producteurs de matières premières, ou sur des données tirées de la littérature sur les constituants chimiques du produit.

Toujours vérifier l'adéquation du gant à son utilisation au poste de travail (exemples : résistance mécanique; compatibilité avec le produit, propriétés antistatiques).

Suivre les instructions et les informations du fabricant des gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au changement des gants.

Changer les gants dès qu'ils présentent des détériorations ou les premiers signes d'usure. Il est conseillé d'appliquer une protection cutanée préventive (crème protectrice).

Protection des yeux

Requise s'il y a risque de contact avec les yeux.

Utiliser lunettes étanches.

Protection corporelle

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges en fibres naturelles et/ou fibres synthétiques calorifuges.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir paragraphes 7 et 12.

09 Section 9: Propriétés physiques et chimiques

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : spécifique

pH : NA

Changement d'état physique

Température d'ébullition /

Intervalle de distillation : 114 - 195 °C

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **90-IC 440 Mixing Clear**

Code du produit : **AK40-0440 0101**

Date d'impression : 28.06.2013

Révisée le : 18.06.2013

Page 11 / 18

N° de version 5

FR FR 0000000003

11

Point de fusion /
Intervalle de fusion : DND

Point d'éclair : >+23 °C ISO 3679

Température d'auto-inflammation: > 200 °C
solvants

Limite inférieure d'explosion : > 35 g/m3
Limite supérieure d'explosion : DND

Pression de vapeur : 8,0 hPa à 20°C

Densité : 0,899 g/cm3 à 20°C

Solubilité : non miscible à l'eau

Viscosité : >029/3 s à 20°C ISO 2431

10 Section 10: Stabilité et réactivité

Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage décrites au paragraphe 7.

Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Conditions à éviter

Matières incompatibles

Tenir à l'écart des matières fortement acides et alcalines et des oxydants afin d'éviter les réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **90-IC 440 Mixing Clear**

Code du produit : **AK40-0440 0101**

Date d'impression : 28.06.2013

Révisée le : 18.06.2013

Page 12 / 18

N° de version 5

FR FR 0000000003

12

11 Section 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Le produit n'a pas été contrôlé en tant que tel mais a été classé suivant la méthode conventionnelle (méthode de calcul de la Directive Substances Dangereuses 1999/45/CE).
Autres informations, voir paragraphes 3 et 15.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des valeurs limites au poste de travail indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, dommages causés aux reins, au foie et au système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autre sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

L'inhalation répétée ou continue de concentrations de solvants supérieures à la valeur limite au poste de travail peut entraîner l'apparition de troubles durables du système nerveux central, tels qu'encéphalopathie toxique chronique, ainsi que modifications du comportement et troubles de la mémoire.

Les solvants peuvent, par pénétration percutanée, causer certains des effets mentionnés plus haut. Un contact prolongé ou répété avec le produit nuit au renouvellement naturel du film hydrolipidique de la peau et peut entraîner une dermatite de contact non allergique et/ou une pénétration percutanée.

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

Irritation

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Corrosivité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité à dose répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **90-IC 440 Mixing Clear**

Code du produit : **AK40-0440 0101**

Date d'impression : 28.06.2013

Révisée le : 18.06.2013

Page 13 / 18

N° de version 5

FR FR 0000000003

13

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Section 12: Informations écologiques

Aucun résultat de test n'est disponible pour ce produit.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques.
Voir section 2 et 3 pour plus de détails.

Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques.

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité des composants dangereux pour l'environnement cités au paragraphe 3:

N° CAS	Méthode de test	Biodégradabilité en %
mésitylène		
108-67-8	OECD 301 A	facilement dégradable
1,2,4-triméthylbenzène		
95-63-6	OECD 301 A	difficilement dégradable
iso-propylbenzène		
98-82-8	OECD 301 A	facilement dégradable
solvant naphtas (pétrole) légers aromatiques		
64742-95-6	OECD 301 A	facilement dégradable

Potentiel de bioaccumulation

DND

Mobilité dans le sol

DND

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH): Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **90-IC 440 Mixing Clear**

Code du produit : **AK40-0440 0101**

Date d'impression : 28.06.2013

Révisée le : 18.06.2013

Page 14 / 18

N° de version 5

FR FR 00000000003

14

Persistant et très bioaccumulable).

Autres effets néfastes

Ne pas répandre de produit dans les cours d'eau ou dans les canalisations.

13 Section 13: Indications relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Produits usages

Recommandations

Se conformer aux réglementations communautaires, nationales et locales concernant l'élimination des déchets industriels. Faire transporter et détruire les déchets par l'exploitant d'une installation agréée. En cas de valorisation thermique, ne pas incinérer d'emballages fermés et n'incinérer que dans une installation agréée pour la catégorie de produits à détruire.

Catalogue européen des déchets

Décision 2000/532/CE de la Commission du 3 mai 2000 :

08 01 11*

Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les déchets figurant sur la liste et marqués d'un astérisque (*) sont des déchets dangereux au sens de la directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux.

Emballage non nettoyé

Recommandations

Les emballages vidés de manière conforme aux réglementations doivent être soumis au recyclage des ferrailles ou au reconditionnement. Les emballages qui n'auraient pas été vidés de manière conforme aux réglementations doivent être éliminés selon la directive 91/689/CEE. Faire transporter et valoriser ces déchets d'emballage par l'exploitant d'une installation agréée. Stocker et mettre à disposition les déchets d'emballage dans des conditions propres à favoriser leur valorisation ultérieure : ne pas mélanger les déchets qui ne peuvent être valorisés selon les mêmes procédés. Valorisation : reconditionnement, recyclage ou valorisation thermique.

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **90-IC 440 Mixing Clear**

Code du produit : **AK40-0440 0101**

Date d'impression : 28.06.2013

Révisée le : 18.06.2013

Page 15 / 18

N° de version 5

FR FR 00000000003

15

14 Section 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

UN 1263, PEINTURES, 3, III, (D/E), ADR/RID

Disposition spéciale 640 E

Numéro d'identification du danger 30

Transport maritime

UN 1263, PAINT, 3, III

N° EMS: F-E, S-E

Transport aérien

UN 1263, PAINT, 3, III

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun(e)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention

MARPOL 73/78 et au recueil IBC

non applicable

Autres informations

15 Section 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données relatives à la directive COV 1999/13/CE (du produit livré)

Solvants organiques volatils : 85 %

COV : 85 %

Substances CMR volatiles : Néant

Substances halogénées volatiles étiquetées R40 :

Néant

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE)

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB : e

Valeur limite pour la teneur max. en COV

conformément à l'annexe IIB : 840 g/l

Teneur en COV du produit prêt à l'emploi,

ISO 11890-2 : 800 g/l

Réglementations nationales

Classe de danger - eau : 2 (VwVws du 01.08.2005) (Allemagne)

"TA-Luft 86" (Allemagne)

Pourcentage classe 1: -

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **90-IC 440 Mixing Clear**

Code du produit : **AK40-0440 0101**

Date d'impression : 28.06.2013

Révisée le : 18.06.2013

Page 16 / 18

N° de version 5

FR FR 00000000003

16

Pourcentage classe 2: 10 %

Pourcentage classe 3: 74 %

Code de la Sécurité Sociale (Art. L 461-1 à L 461-7) (France)

Tableaux des maladies professionnelles n° :

4BIS, 84

Code de la Sécurité Sociale (Art. D 461-1) (France)

Tableaux des maladies à caractère professionnel n° :

A601, A606, A607

Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique non exigée.

16 Section 16: Autres informations

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Cette fiche de données de sécurité est conforme à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne dégagent pas l'utilisateur de son obligation de procéder à une évaluation des risques conformément à la directive 98/24/CE.

Indications relatives aux dangers des composants mentionnés dans le paragraphe 3.

R10

Inflammable.

R11

Facilement inflammable.

R20

Nocif par inhalation.

R20/21

Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R36/37

Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R36/37/38

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R37

Irritant pour les voies respiratoires.

R38

Irritant pour la peau.

R51/53

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65

Fiche de données de sécurité
Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **90-IC 440 Mixing Clear**

Code du produit : **AK40-0440 0101**

Date d'impression : 28.06.2013

Révisée le : 18.06.2013

Page 17 / 18

N° de version 5

FR FR 0000000003

17

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312

Nocif par contact cutané.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H332

Nocif par inhalation.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H336

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Xn Nocif

F Facilement inflammable

N Dangereux pour l'environnement

Xi Irritant

Pour les systèmes multi-composants, tenir compte des données de sécurité de tous les composants.

Explication des abréviations :

DND données non disponibles

NA non applicable

VLE Valeurs limites d'exposition à court terme - France

VME Valeurs limites de moyenne d'exposition - France

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **90-IC 440 Mixing Clear**

Code du produit : **AK40-0440 0101**

Date d'impression : 28.06.2013

Révisée le : 18.06.2013

Page 18 / 18

N° de version 5

FR FR 0000000003

18

d'application du produit ne peuvent être déduites des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.